



# Bulletin municipal

## Le mot du Maire

Nous voilà déjà en juin, et l'été a du mal à montrer le bout de son nez. Les inondations que nous avons subies en sont la preuve et je tiens tout particulièrement à faire part de mon profond soutien aux personnes qui ont eu des dommages.

Malgré un contexte budgétaire devenu extrêmement contraignant pour nos collectivités qui nous impose de limiter nos projets, ou nous ralentit, cela ne nous décourage pas et ne nous empêche pas de poursuivre avec volontarisme notre action et notre détermination de préserver la vitalité de notre village.

Après la fusion des régions, c'est au tour de notre Communauté de Communes des Deux Sarres, dont la population est inférieure à 15 000 habitants, de fusionner avec d'autres communautés de communes.

Ainsi en 2017, nous ferons partie intégrante de la communauté de communes regroupant celles de la Vallée de la Bièvre, du Pays des Etangs, de Sarrebourg Moselle Sud, de l'étang du Stock. Il est certain que l'avenir ne laissera aucune chance aux structures trop petites qui ne pourront plus faire entendre leur voix. C'est à nous, les petits villages ruraux, de rester souder afin de nous faire entendre.

Nous souhaitons pleine réussite aux étudiants qui terminent leur année scolaire par des examens. Bonne chance à toutes et à tous.

Le maintien et la diversité des manifestations proposées par les associations permettent de préserver l'esprit de rassemblement et de convivialité qui règne dans notre commune. La grande diversité des randonnées proposées par le Club Vosgien, bien entendu le bal du 13 juillet avec son magnifique feu d'artifice, la journée pêche le 14 juillet autour de notre remarquable étang, le festival Barakozart du 20 août, notre traditionnelle fête du village des 3 et 4 septembre seront des moments forts de la saison estivale.

J'espère que ces animations seront d'autant d'occasions de sortir et de réunir les habitants et les estivants séjournant dans le village afin que tous puissent échanger, discuter, rire et partager des émotions diverses en toute convivialité. Merci à l'ensemble des organisateurs.

Merci à nos citoyens qui, par un petit geste, améliorent le cadre de vie de notre village, tout particulièrement par l'entretien et le fleurissement de leur habitation.

L'équipe municipale vous souhaite un très bel été ! Il reste à la météo à nous l'offrir bien ensoleillé !

Bonnes vacances à tous.

Karine COLLINGRO, Maire



# Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016

Le conseil municipal, après délibération,

- **Arrête le budget primitif budget Général 2016 :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 944 207 €

Recettes : 980 102 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 567 362 €

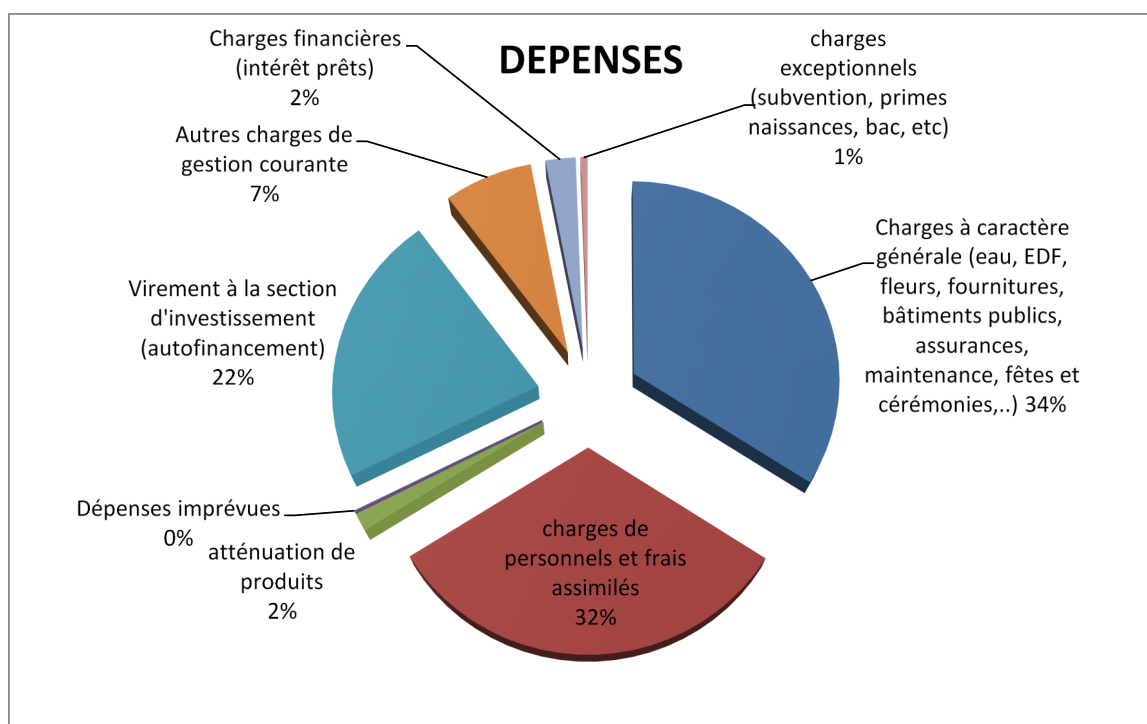
Recettes : 567 362 €

Le budget est voté par chapitre, sans opération, pour les deux sections.

## BUDGET PRIMITIF COMMUNE

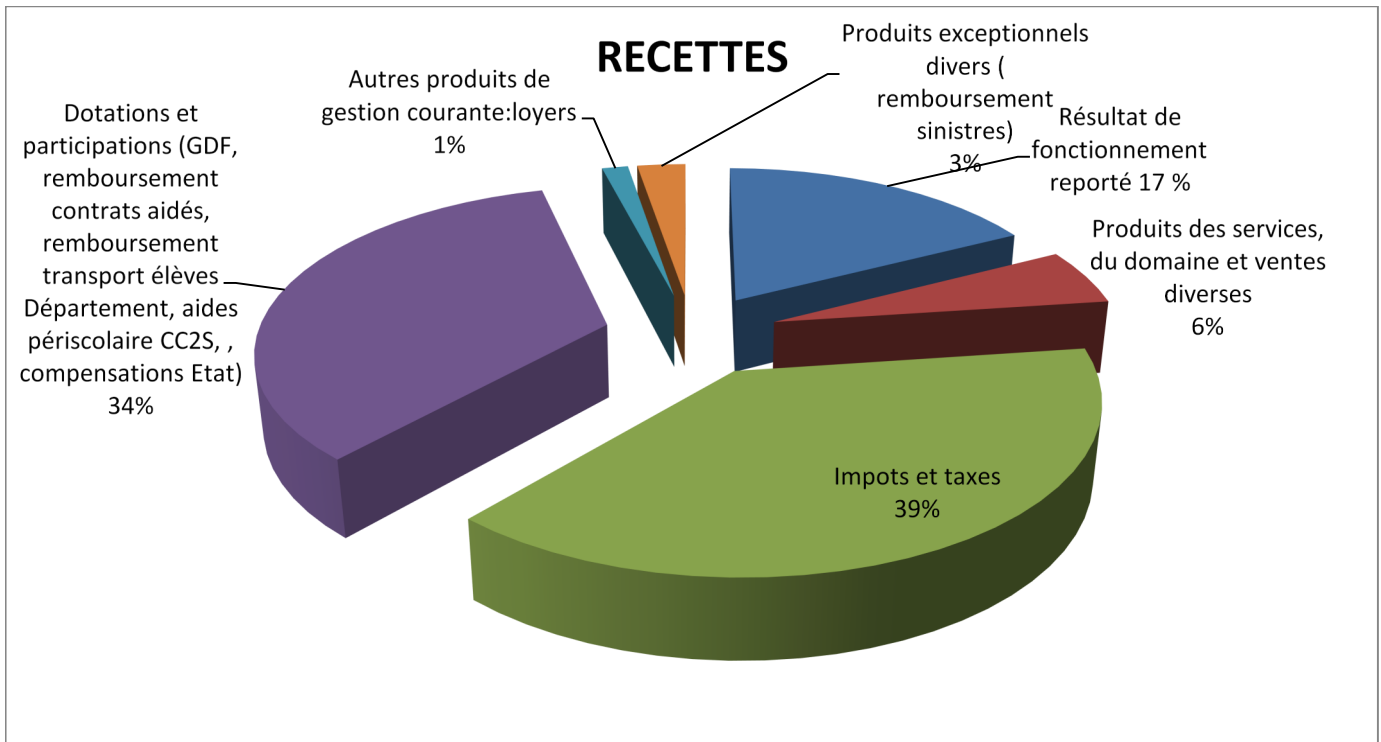
### SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.



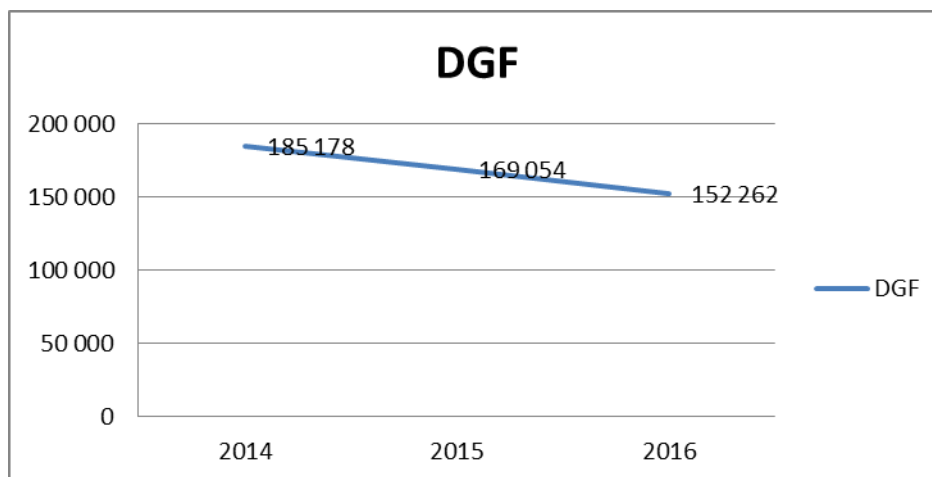
<b>Charges à caractère générale</b> (eau, EDF, fleurs, fournitures, bâtiments publics, assurances multirisques, maintenances, fêtes et cérémonies, etc...)	321 635€
<b>Charges de personnels et frais assimilés</b> (salaires et cotisations)	301 408€
<b>Atténuation de produits</b> (reversement FNGIR, fonds de péréquation des ressources communales)	13645
<b>Dépenses imprévues</b>	1000
<b>Virement à la section d'investissement</b>	209153
<b>Autres charges de gestion courante</b>	67716
<b>Charges financières</b> (intérêts emprunts)	23000
<b>Charges exceptionnelles</b> (subventions, primes naissances, bac, etc.)	5450

# Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016



Résultat de fonctionnement reporté	170 688
Produits des services, du domaine et ventes diverses (redevances diverses)	53 560
Impôts et taxes	378 474
Dotations et participations (DGF, remboursement contrats aidés, remboursement transports élèves Département, aides périscolaire CC2S, compensations Etat)	337 725
Autres produits de gestion courante (loyers, vente bois Bas-Bois)	13900
Produits exceptionnels divers (remboursements sinistres)	25750

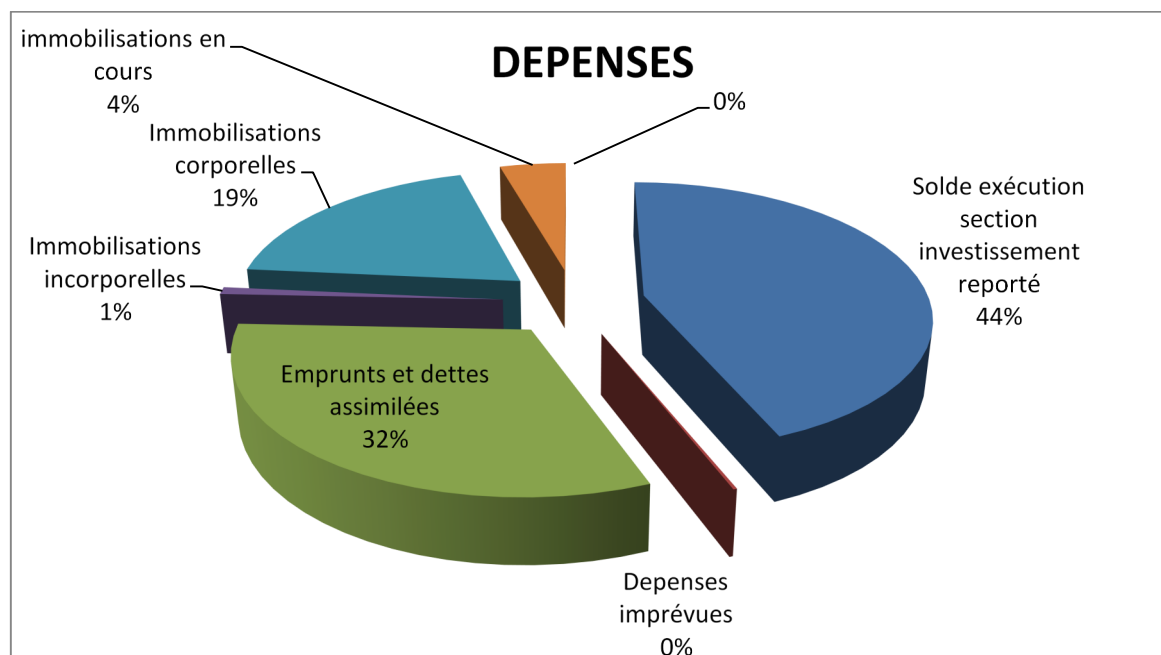
## EVOLUTION Dotation Globale Fonctionnement



# Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016

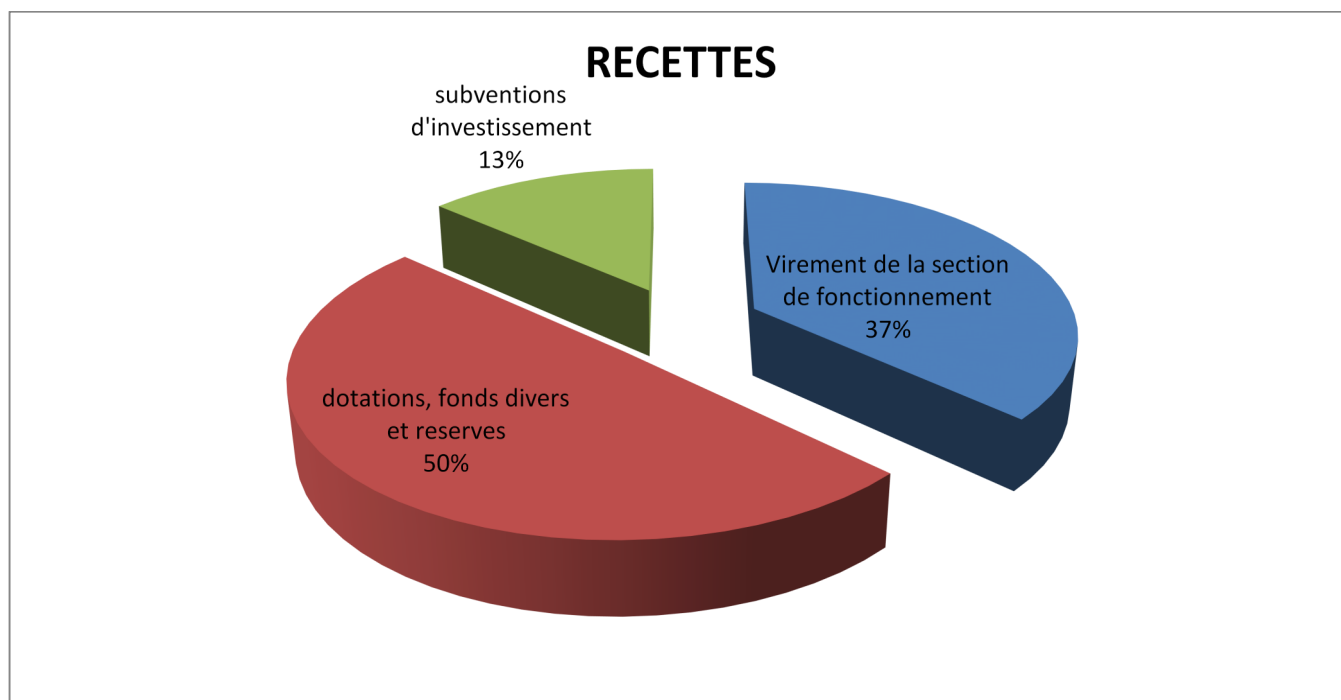
## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.



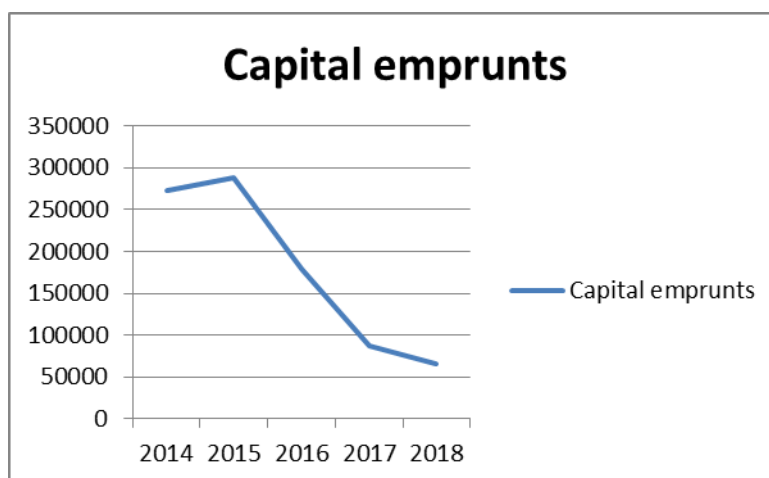
Solde exécution section investissement reporté	248 935
Dépenses imprévues	1000
Emprunts et dettes assimilées	179400
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	4800
Immobilisations corporelles	
aménagement cours périscolaire	
voiture service technique	
portes complexe sportif suite aux infractions	
alarme incendie école	
machine KERSTEN	108259
immobilisations en cours	
fenêtres caserne pompiers	
achats terrains	24968

## Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016



Virement de la section de fonctionnement	209153
Dotations, fonds divers et réserves (autofinancement et FCTVA)	280178
Subventions d'investissement	
CAF Périscolaire (16033€),	
Agence de l'eau (60% sur machine KERSTEN)	
Département, (travaux d'embellissements)	
Régions (4000€ périscolaire)	76131

### EVOLUTION REMBOURSEMENT DE LA DETTE



# Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016

- **Arrête le budget primitif budget EAU 2016 :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 91 662 €

Recettes : 91 662 €

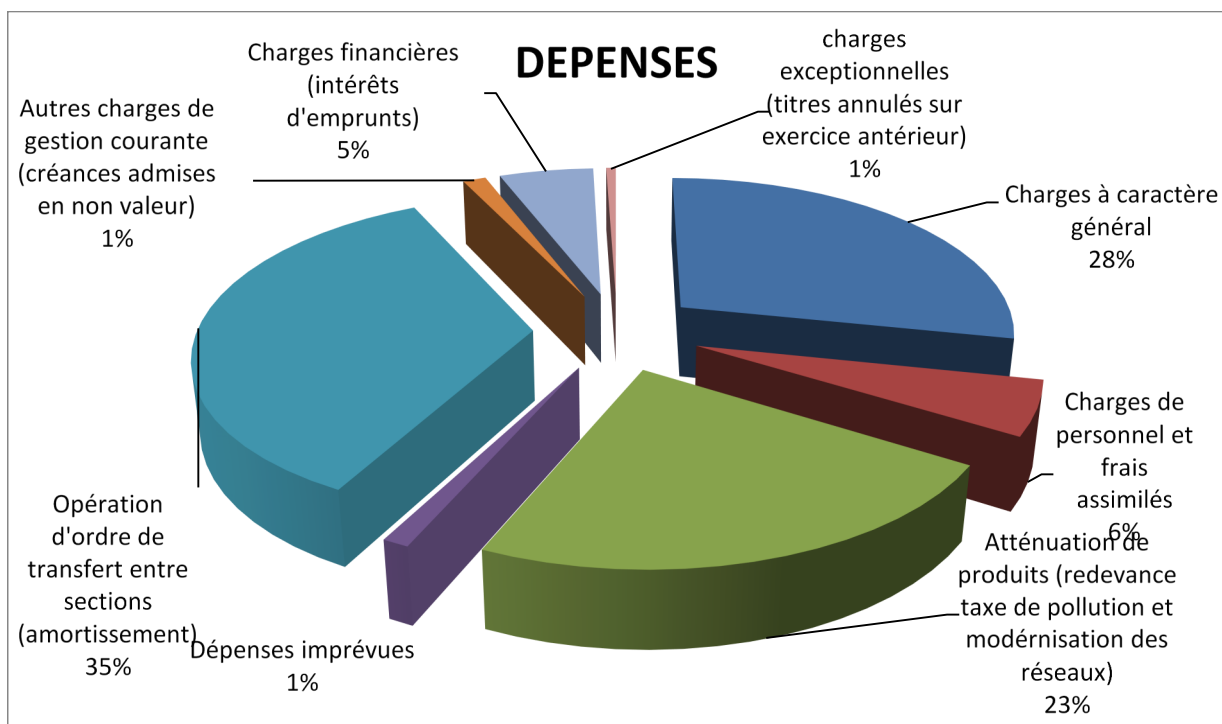
**Section d'investissement :**

Dépenses : 137 655 €

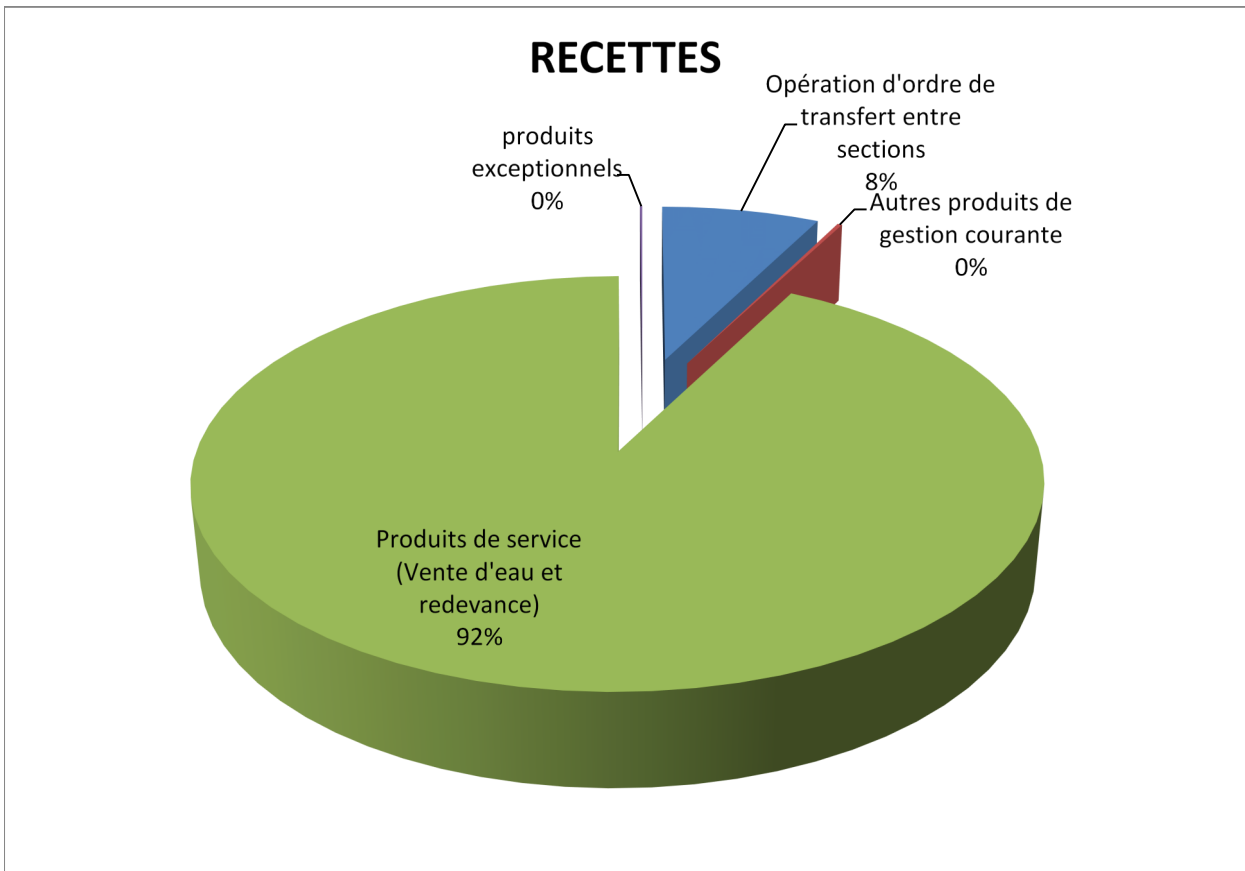
Recettes : 137 655 €

Le budget est voté par chapitre, sans opération, pour les deux sections.

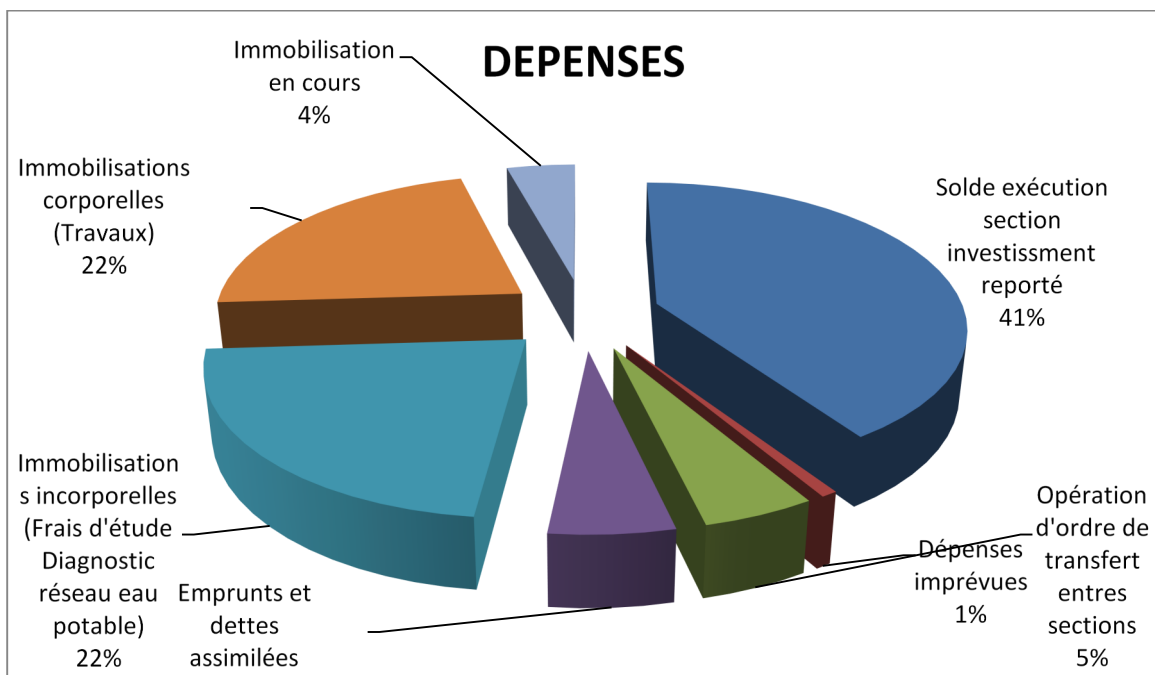
## SECTION DE FONCTIONNEMENT EAU



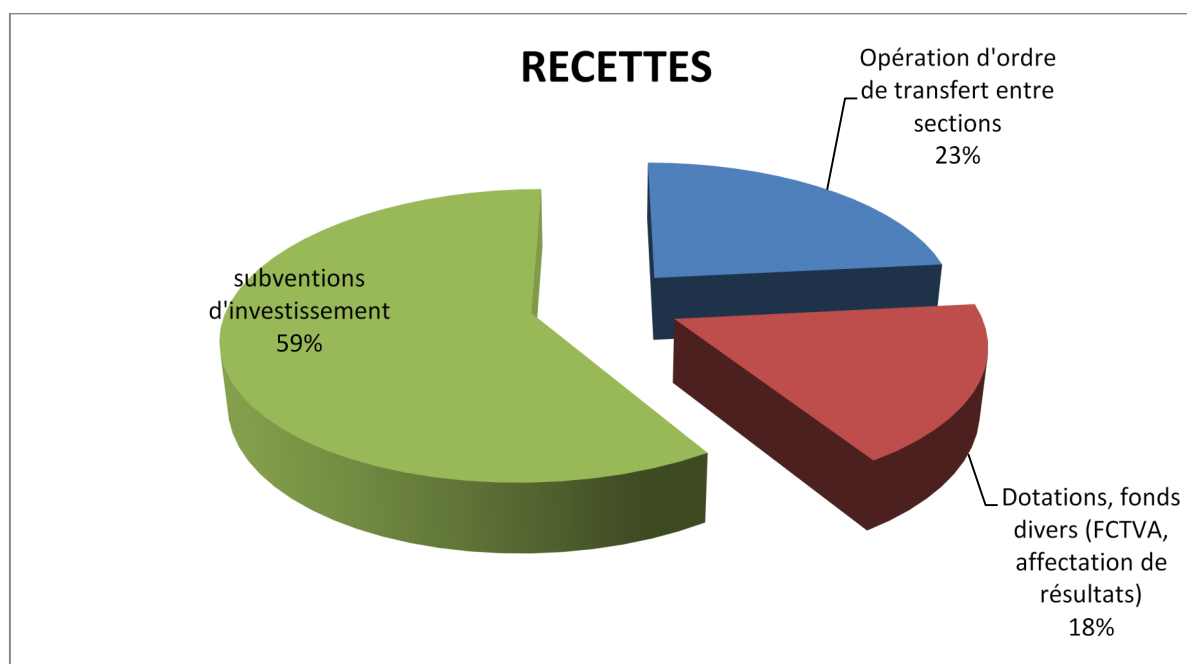
# Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016



## SECTION INVESTISSEMENT EAU



## Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016



- **Vote** une subvention de 394.30 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Quirin pour l'année 2016, destinée aux frais sur leur assurance spéciale qui couvre les accidents qui pourraient survenir lors de manifestations, de cérémonies officielles.
- **N'émet** pas d'observation sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner sur la section 6 n°162 et la section 10 n° 211.

### INFORMATIONS DIVERSES du 12 avril 2016

Mme le Maire :

**Rend compte** au conseil de la visite ce jour 12 avril, de M. LEFEVRE, nouvel Architecte des Bâtiments de France, qui a passé la journée sur St-Quirin, accueillant des administrés pour divers dossiers, se rendant à l'église, Haute-Chapelle, pour le changement de portes, éclairages, système de sécurité, peinture.

**Informe** le conseil de la nouvelle liste des membres de l'Amicale de Chasse de Turquestein pour la prochaine saison.

### Complément d'information du conseil municipal du 15 février 2016

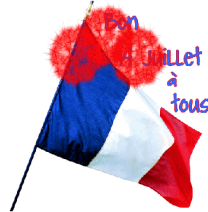
L'association de l'Amicale des Pêcheurs a obtenu une subvention exceptionnelle de 4000 euros. En effet, la commune a été indemnisée par la Direction Départementale de la Protection des Populations suite à l'obligation par arrêté préfectoral n° 2015-DDPP 082 de vidanger l'étang. Par conséquent, une partie de cette somme a été reversée à l' Amicale des Pêcheurs pour compensation des pertes financières liées à l'impossibilité de vendre des cartes de pêche, à la destruction des poissons et aux heures de travail fournies lors de cette vidange.



---

# FÊTE NATIONALE

## INVITATION A TOUTE LA POPULATION



### Commémoration de la fête

Les manifestations concernant la fête nationale auront lieu le mercredi 13 juillet et se dérouleront selon le programme suivant :

\* **18 h** dépôt de gerbe au Monument aux Morts avec la participation du Corps des Sapeurs Pompiers, de l'harmonie « Union Musique St-Quirin » et de la Section locale des Anciens Combattants

A l'issue de la manifestation, un vin d'honneur sera offert par la commune à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat. Toute la population est invitée à participer à cette cérémonie et au vin d'honneur.

**Le Président de la section des Anciens Combattants et Soldats de France de St-Quirin, invite cordialement les membres de la section à s'associer aux manifestations de la fête nationale.**

### Défilé et bal

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers organise la soirée du 13 juillet, au programme :

- **A partir de 19 h 30** : pizzas-flamms sous le préau.
- À la tombée de la nuit : défilé dans les rues du village suivi du feu d'artifice tiré à la Haute-Chapelle et du traditionnel bal champêtre.



---

## Camping

Rappel du règlement intérieur du terrain de camping municipal (arrêté municipal du 19 juin 1990)

A partir de 22 heures, sont interdits :

- \* la circulation de tous les véhicules à moteur,
- \* les bruits d'appareils et instruments musicaux en provenance de tout lieu situé à l'intérieur ou à proximité du terrain de camping.

La gestion du camping (entretien, accueil, encaissement) est assurée par Monsieur Laurent MACHET.

### **PROJET AU CAMPING MUNICIPAL:**

Bénéficiant d'un camping au bord du plan d'eau depuis déjà de nombreuses années, la commune de Saint Quirin souhaite développer encore davantage le tourisme dans la commune.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les campeurs et autres visiteurs du riche secteur de Saint Quirin, nous souhaitons réaliser un bâtiment d'accueil touristique en bois.

Ce bâtiment écologique sera uniquement composé de produits naturels.

Le projet proposera, un nouvel espace sanitaire (douche + WC), un espace rangement (pêche, vélo), une buanderie, un accueil touristique, un espace de convivialité agrémenté d'une terrasse, une chambre d'hôte, un parking de 250 m<sup>2</sup> ainsi qu'une salle de réception « open space » qui pourra être utilisée en cas d'urgence pour les campeurs. Nous y implanterons également une petite aire de Camping-Car, ainsi qu'une aire de jeux.

Le but de cette opération est de nous permettre de développer le Tourisme Vert autour de la randonnée pédestre, équestre et d'accueillir également des groupes de sportifs.



## Baignade au plan d'eau communal



L'arrêté n° 49/2014 du 20 juin 2014 stipule que toute personne susceptible d'accéder au site du plan d'eau communal est avisée que le lieu de **baignade est non aménagé, non surveillé, aux risques et périls des baigneurs.**

L'arrêté n°49/2015 du 17 juillet 2015 indique que **l'accès des animaux domestiques et notamment des chiens et des chevaux est strictement interdit au plan d'eau du 1er juin au 30 septembre de chaque année.** Les chiens devront être tenus en laisse sur l'ensemble du camping municipal. Aucune divagation d'animaux ne sera tolérée.

## Réglementation entretien des fossés et des cours d'eau

**Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus, réglementairement, d'en assurer un entretien régulier.**

Lors de travaux d'entretien de cours d'eau ou de canaux, plusieurs cas peuvent se présenter :

### **Travaux ne nécessitant aucune déclaration ni autorisation :**

- Soit un entretien **régulier conforme à l'article L.215-14**, c'est à dire un entretien qui a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son **profil d'équilibre**, de permettre **l'écoulement naturel des eaux** et de contribuer à son **bon état écologique** [...]. Ce type d'entretien doit nécessairement être réalisé par le **propriétaire riverain**.

- Soit un entretien d'écoulement ayant un statut de fossé.

### **Travaux soumis à la police de l'eau (Article R.214-1) - Rubrique 3.2.1.0 :**

Tous travaux d'extraction de sédiments non réalisés par le riverain ou bien non réalisés dans le cadre d'un entretien régulier conforme à la définition de l'article L.215-14.

Dans ce cas, l'auteur des travaux est soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation selon le volume de sédiments extrait et selon la concentration en métaux lourds de ces sédiments.

## Boîtes aux lettres

La Poste nous signale que, suite à une étude concernant le nombre moyen de plis déposés dans les boîtes aux lettres de notre commune, certaines de ces boîtes sont très peu utilisées : moins de 3 lettres par jour. Au vu des résultats de l'étude, les boîtes aux lettres situées 246 Place Chevandier de Valdrome et 85 Rue de la Verrerie seront supprimées.

---

## Troubles du voisinage/Bruits

Depuis la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995, **la nuisance sonore** peut être sanctionnée quand elle est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité » (art. R1334-31 du Code de la santé publique).

Aucun seuil n'est fixé pour les nuisances provoquées par l'activité de votre voisin. Et il n'est pas nécessaire que le bruit soit nocturne pour que son auteur soit sanctionné.

Vous pouvez vous adresser au Maire et adjoints de notre commune qui disposent de pouvoirs de police pour réprimer les bruits de voisinage. Le Maire ou la gendarmerie peut notamment déléguer des agents assermentés pour constater l'infraction. Si ces démarches n'aboutissent pas, vous devrez alors engager une action en justice devant la juridiction pénale (puisqu'il s'agit d'un délit) ou civile.

### **HORAIRES ET JOURS DE TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE :**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, ne peuvent être effectués que :

**les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 (interdit les dimanches et les jours fériés).**

## Réglementation et feux de jardins

### **Conformément à l'arrêté municipal en date du 6 mars 1998 :**

**Toute incinération doit être déclarée en mairie.**

L'incinération est interdite le dimanche et jours fériés, elle est autorisée les jours ouvrables de 8 heures à 18 heures.

Le responsable devra rester près du feu jusqu'à son extinction

L'incinération des matières : huile de vidange, plastique, etc...est strictement interdite.

Nous vous rappelons que la déchèterie de Lorquin est mis à votre disposition pour ces déchets.

**Le simple fait de faire une déclaration en mairie n'exonère pas l'intéressé des responsabilités qu'il encourt vis-à-vis des tiers (fumée sur route, incommodité du voisinage, odeur,...).**

Il est demandé aux personnes faisant du feu d'avertir leurs voisins pour qu'ils puissent prendre leur disposition. La commune ne s'implique pas dans les rapports de voisinage entre les particuliers ; en cas de conflit, en référer à la Gendarmerie.

---

## Stationnement : les bonnes pratiques

**Pour la sécurité des vos enfants, nous demandons à tous les parents ou accompagnants de vous garer en dehors de la place de l'église pendant les heures d'entrée ou de sortie de l'école. Sans application de votre part, nous serons dans l'obligation de mettre en place une procédure d'interdiction de stationnement sur la place de l'église.**

### **Stationnement abusif** : Article R417-12

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur la route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la **voie publique ou de ses dépendances**, pendant une durée excédant 7 jours.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré les injonctions des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L.325-1 à L.325-3.

## Rentrée scolaire : le jeudi 1er septembre 2016

### **Horaires scolaires :**

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8 h 30 -11 h 30 et 13 h 00 -15 h 20

Mercredi : 8 h30 – 11h10

**Ecole de Saint-Quirin : Directrice FASSIER Audrey - tél: 03.87.08.66.65.**

La directrice de l'école informe que les enfants nés en 2014 pourront être scolarisés en **toute petite section** à la rentrée 2016. Cette décision est prise d'un commun accord avec la municipalité, l'inspection de l'éducation nationale et le corps enseignant. Les conditions de scolarisation vous seront transmises par la directrice.



### **Inscriptions cantine et périscolaire**

Les inscriptions à la cantine et périscolaire se font à l'Accueil Périscolaire. Le délai d'inscription étant de 8 jours avant le jour prévu à la cantine, celui-ci doit impérativement être respecté pour que toutes les dispositions soient prises auprès du traiteur, dans la limite des places disponibles.

Nous vous rappelons que les inscriptions se font la veille pour le lendemain pour des questions d'organisation, les demandes faites le jour même ne seront pas prises en compte sauf cas très exceptionnel.

Nous disposons d'un numéro de téléphone/répondeur et d'une adresse mail afin de pouvoir communiquer ensemble :

Tel : 03 87 08 66 71

Mail : perisaintquirin@outlook.fr

## FÊTE PATRONALE

Comme chaque année, les petits pourront profiter d'un manège installé sur la commune. A l'occasion de cette fête, l'Harmonie Union de Musique vous propose:

### Samedi 3 septembre

- Pizzas-Flamms et grillades
- Concours de pétanques à partir de 17h30

### Dimanche 4 septembre

- Aubades dans les rues du village à partir de 13h00;
- Buvette, manège et confiserie à partir de 14h00 au Champ Didat ;



Le pompon ou l'angoisse de le rater.  
Après, plus rien n'a d'importance...

## JOURNEES DU PATRIMOINE : 18 septembre 2016

Association pour la recherche archéologique au Pays de Sarrebourg

Journées européennes du patrimoine

Dimanche 18 septembre 2016 de 10 h à 18 h

Site gallo-romain de la Croix Guillaume

### Inauguration de la statue du Jupiter à l'aigle

La statue en grès de Jupiter à l'aigle est sculptée par Denis Mellinger à partir de la maquette en plâtre réalisée en 2015. Cette maquette s'est inspirée des fragments découverts en fouilles et présentés au Musée du Pays de Sarrebourg. La statue sera fixée sur une colonne en grès et mise en place sur le site de la Croix Guillaume à Saint-Quirin pour les journées du patrimoine.

Ce dieu protecteur particulièrement honoré par les populations gallo-romaines qui peuplaient notre région entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle après J.-C., retrouvera ainsi sa place au milieu du hameau.

Durant toute la journée, les archéologues relateront l'histoire de la découverte des fragments de sculptures, expliqueront pourquoi ce dieu était si important pour les habitants de la Croix Guillaume. Quant au sculpteur, il expliquera sa démarche créative.

Visites guidées de 10 h à 18 h.

Ce projet a été réalisé par l'Araps avec le concours de la Communauté des communes des Deux Sarres, de Deux Sarres Tourisme, de la Commune de Saint-Quirin et de plusieurs donateurs.



**L'association des Amis du Patrimoine** organise des visites guidées le dimanche 18 septembre de 14 h à 18h à :

- L'église priorale et la Haute Chapelle;
- La chapelle de l'Hor avec la participation des Amis de la Chapelle
- L'église Sainte Thérèse de Vasperviller

---

## ASSOCIATIONS

### Les Amis de la Chapelle de l'Hor

#### Fête du 15 août 2016

Samedi 15 août se tiendra la traditionnelle kermesse organisée par l'Association des Amis de la Chapelle de L' Hor. Après la messe, célébrée à 10h30, il vous sera proposé de vous restaurer sous chapiteaux, le service traiteur sera assuré.

A 15 h 00, vêpres et procession autour du site. Le soir, vente de tartes flambées et pizzas à consommer sur place ou à emporter.

Nous comptons sur votre présence.

### Budokan des 2 Sarres

**Brocante Vide grenier** : dimanche **17 juillet 2016** sur le parking du Dojo.

**Tournoi de poker**: samedi 27 août 2016 à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat. Entrée à 20 euros pour 120 places. Un voyage est à gagner. Restauration sur place.

**Initiation au judo: dernière semaine d'Août.**

Pour les inscriptions et les renseignements, vous pouvez contacter Alexandre BOUR au 06 23 53 22 38 ou alexjudo57@hotmail.fr

**Course Caisses à savon** : dimanche **11 septembre 2016**

A partir de 8h30, les premiers pilotes arrivent.

Les inscriptions se déroulent de 8h30 à 9h30.

Mise en place des commissaires de piste et vers 10h début de la première manche jusque midi.

Pause de midi et reprise avec deux manches l'après-midi jusque 17h30 environ

Remise des prix vers 18h.



### Club de l'Amitié

**Pique-nique et goûter**: 21 juillet 2016

**Goûter**: 8 août 2016

### Club Epargne Hironnelle du Saveux

**Journée Pêche et Etang** : jeudi 14 juillet 2016

Repas sur place 10 euros / Formule repas + pêche 20 euros / Sur réservation 06 03 49 33 93 ou 06 26 80 65 37/ Date limite de réservation 04 juillet 2016.

Les détenteurs de carte de l'Amicale des pêcheurs pourront également pêcher dans la limite du règlement ou participer à la journée organisée par l'Hironnelle du Saveux.

---

## ASSOCIATIONS

### Club Vosgien

Toutes les sorties sont en annexes.

### Conseil de Fabrique

Une procession et une messe auront lieu le **dimanche 28 août 2016 à partir de 10h30.**

### Donneurs de Sang Bénévoles

**Don du sang** : jeudi 22 septembre 2016 à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat à partir de

### De l' Ecriture à l' Image

Tout le mois de juillet sera consacré aux deux résidences d'écriture cinématographique organisée par l'association De l'écriture à l'image.

Ces résidences en immersion à Saint-Quirin permettent aux lauréats de l'appel à projet d'y séjourner pendant un mois afin de se consacrer à l'écriture et au développement de leur projet. Ils sont hébergés dans deux gîtes de Saint-Quirin mis à leur disposition, le temps de leur résidence au Presbytère pour leur séance de travail.

La première partie de la **7e édition de Résidence d'Écriture de Film Documentaire aura lieu du 4 juillet au 16 juillet.** Venant principalement de Paris et de Strasbourg les 6 auteurs sélectionnés cette année sont Bantchev Eliana, Hafner Julie, Labrosse Murielle , Ottogalli Marine, Théry Aël et Paigneau Christian. Nous accueillerons également à cette occasion le producteur Laurent Dené (Sancho&Co) ainsi que la productrice Milana Christitch (Ana Films) qui viendront chacun une journée travailler et coacher les auteurs.

Nous terminerons le mois de juillet avec la dernière partie de la 5e édition de Résidence d'Écriture de Court-Métrage. **Du 18 juillet au 29 juillet,** nous accueillerons à nouveau Emilie, Théo, Sébastien L., Julia et Sébastien T. Pour les aider à finaliser leur scénario, les auteurs sont accompagnés par le producteur Étienne Jaxel-Truer (EJT-Labo) et nous aurons le plaisir d'accueillir la consultante internationale Nadja Dumouchel ainsi que la Directrice de Court-Métrage d'ARTE France, Hélène Vayssières, déjà venue en 2014 et tombée sous le charme de notre village.

Nous souhaitons organiser une **rencontre informelle entre les auteurs de Court-Métrage et ceux qui le souhaitent (les curieux sont le bienvenus) pour un moment échange autour d'un verre. La date de cette rencontre est fixée au jeudi 21 juillet à partir de 14h30 au sein du Presbytère**

D'ici-là vous les croiserez sans doute dans le village et ses alentours (ils sont facile à reconnaître ; ils s'émerveillent devant tout ce qu'ils voient).

Et enfin nous aurons le plaisir de vous communiquer très prochainement la projection des films réalisés par Hélène Michel-Béchet et les élèves du lycée professionnel Dominique Labroise de Sarrebourg dans le cadre des ateliers vidéo mis en place par l'association pour l'année scolaire 2015-2016.



---

## ASSOCIATIONS

### Parenthèse

**Festival de Musique Barakozart:** samedi 20 août 2016 au stade municipal à 18h30.

Entrée libre- Pizzas-Flamms- Camping sur place.

Voir l'affiche en annexe.

### Syndicat d'Initiative

Horaires d'été:

Du lundi au vendredi: 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Weekends et jours fériés: 9h00-12h00 et 14h00-17h00

A partir du 5 septembre , fermeture les weekends et jours fériés.

### Peinture

La mairie accueille l'artiste peintre **Patrick SIMON** durant tout le mois de juillet. Vous pouvez contempler ses toiles dans le cadre de l'exposition intitulée « **Saint-Quirin et sa verdure** ».



Vous pouvez découvrir les **œuvres de l'atelier** de peinture tenu par **Nadine ULUKAYA**, à la salle des associations, lors des portes ouvertes les 1er, 2 et 3 juillet. Vernissage le 1er juillet à 18h30.



---

## Concert Cœur des 3 Abbayes

Le chœur des 3 abbayes, chœur d'hommes des Vosges est présidé depuis le 11 février 2013 par François BROGGI. Créé au mois d'octobre 2006 à SENONES (Vosges), c'est un groupe d'amateurs de ce département lorrain qui consacre leurs loisirs à faire partager au plus grand nombre l'amour du chant sous toutes ses formes.

L'origine du nom du groupe : Il est appelé chœur des 3 abbayes car nombre de ses membres résident dans cette partie des Vosges où ont été fondées entre 640 et 670, les abbayes d'Étival- Clairefontaine, Moyenmoutier et Senones. Les choristes dont certains viennent de Moselle, du Bas-Rhin et de Meurthe et Moselle, se retrouvent le mardi soir à 20h15 à l'école de musique de Senones pour la répétition hebdomadaire. Le répertoire est volontairement limité aux pièces dites « a capella » pour chœurs d'hommes : chants traditionnels français, basques, italiens, chants religieux orthodoxes de Russie, Bulgarie, etc.

En marge de ce répertoire, le chœur poursuit sa recherche de qualité en participant à des créations originales : Requiem de Frantz LISZT en 2008 avec le chœur d'hommes bulgare de Saint Jean de Rila dirigé par Mr Koïtcho ATANASSOV, Gesang der Geister de Franz SCHUBERT ; en 2009 participation au festival des 7 roses à Abreschviller avec un ensemble de cordes de Strasbourg dirigé Mr Hubert DENNEFELD. En 2010, dans le cadre du Festival des Abbayes en Lorraine fut interprété avec l'ensemble Organum de l'abbaye de Moissac, sous la direction de Mr Marcel PERES l'office versifié de St Hydulphe, pièce écrite en grégorien par le futur pape Léon IX et l'abbé HUMBERT, moine de l'abbaye de Moyenmoutier (88) en 1039 Au programme également un compositeur lorrain quasi inconnu. Il s'agit de Théodore GOUVY qui a composé vers 1855, l'Opus 23. Il a été créé pour la première fois à l'abbaye de Senones dans le cadre du Festival des abbayes en 2011 avec la collaboration de René Auclair de l'Institut Théodore Gouvy de HOMBOURG-HAUT (Moselle) et interprété également au festival international de musique de Sarrebourg.

Le chef de Chœur : Laurent Bajou, le chef de chœur, exerce ses activités en Lorraine depuis 1989. Il est chanteur lyrique de formation et parallèlement enseigne le chant dans différents conservatoires ou associations. En tant qu'artiste soliste, il a chanté dans des genres aussi variés que l'opéra, le récital, des lieder, des oratorios. Il a participé aux concerts de La Chapelle Royale sous la direction de Philippe Herreweghe, aux Lullyenregistrements et représentations d'Atys de avec Les Arts Florissants sous la direction de William Christie. Laurent Bajou dirige le chœur de l'ALAM de Metz, l'Allégrette de Thionville et le chœur des 3 Abbayes. Il est assisté par Emilie Meistersheim, professeur de musique à l'école de musique du pays des abbayes

Pour ce concert à l'église priorale de Saint Quirin, le chœur des 3 Abbayes vous propose la découverte d'un répertoire relativement peu connu, profane ou sacré, classique ou ancien, allant du chant grégorien aux airs d'opéra.

Alors, n'hésitez pas et réservez votre soirée du **samedi 17 septembre 2016, le concert débutera à 20h30 précises.**

**Entrée 5 euros/gratuit pour les—d 12 ans/Pas de réservation (voir affiche en annexe)**

---

## Une page d'histoire

### Le verre à Saint-Quirin : une riche histoire

Pour que les jeunes générations soient fières de leur passé glorieux, voici le rappel de l'aventure du verre à Saint-Quirin.

Les fouilles archéologiques à la Croix Guillaume ont permis de constater que nos lointains ancêtres aimaient fabriquer du verre, ayant sur place les matières nécessaires : sable, bois et fougères pour récupérer les cendres.

Puis les siècles passent, sans qu'on parle de la fabrication du verre.

#### Le 16<sup>e</sup> siècle va être le premier grand siècle de la verrerie.

La matière première reste la même. La forêt qui fournit le bois nécessaire à la construction de Glasshütte (baragues en bois abritant les fours) et ce bois utilisé aussi pour chauffer ces fours. Le sable nécessaire est abondant. Les fougères séchées et brûlées donnent les cendres contenant les salins ( la potasse) qui seront progressivement remplacés par le sel gemme extrait du sol.

Au départ, sont réalisés des verres à boire, des carafes (de la gobeletterie) puis apparaissent des vitres de qualité, des glaces qui sont appréciées au loin et auront une renommée dans la seconde moitié du siècle. Le duc de Lorraine en commande pour son palais ducal et des seigneurs vont faire de même pour leurs châteaux.

La découverte de l'Amérique enrichit l'Espagne ; on veut connaître ces contrées et également les pays européens. Alors se développe la publication d'Atlas dont le principal centre de publication est les Pays Bas espagnols (Belgique et Hollande actuelles). Sur les cartes de Lorraine le nom de Saint-Quirin apparaît. En 1550, un cartographe, Munster, mentionne que « *là à Saint-Quirin se fabriquent les meilleurs miroirs et autres objets en verre* ». La renommée de Saint-Quirin est telle que le roi d'Espagne Philippe II demande des échantillons pour son nouveau palais de l'Escorial près de Madrid. Le duc de Toscane (en Italie) s'attache les services de verriers de Saint-Quirin conduits par un nommé Jacquemin. Et tout s'arrête vers 1610 ; on ignore les causes de cet arrêt.

#### Le siècle d'or de notre verrerie : 17369-1850.

Les guerres et les épidémies ont ravagé notre région : les habitants sont peu nombreux. Le prieuré avec son église est ruiné. Les abbés de Marmoutier, propriétaires du lieu, décident de reconstruire. L'un d'entre eux, Dom Herb, pour avoir l'argent nécessaire décide de relancer l'industrie du verre. En 1739, un premier bail prévoit de créer 2 verreries : l'une à la basse de la Charmille, l'autre à Lettenbach (là se situait la Glashütte citée plus haut). Les maîtres d'œuvre sont Drolenvaux et un verrier de profession, Renaud. Les deux verreries créées sont très éloignées l'une de l'autre, aussi celle de la Charmille est-elle supprimée ; tout va se concentrer à Lettenbach.



---

## Une page d'histoire (suite)

Le développement est spectaculaire : au verre et vitres ordinaires s'ajoutent les glaces. Le verre de Bohême, mis au point ici, va permettre de limiter l'achat de cristal en Bohême.

Il faut de l'argent : les moines empruntent, mais cela ne suffit pas et des sociétés d'actionnaires se succèdent avec de nouveaux noms, les plus célèbres étant les de Guaïta et les Chevandier de Valdrôme.

Une vraie économie s'installe avec la création d'un polissoir sur le ruisseau de Saint-Quirin à Sainte Claire. Des métairies sont créées sur les terres du prieuré. Des achats ou des accords se font avec une autre verrerie à Monthermé, dans les Ardennes, ainsi que des magasins de ventes à Paris. Des accords sont signés avec la grande société Saint-Gobain présente à Cirey-sur-Vezouze.

Mais après 1820, c'est le déclin ! Cirey se développe et Lettenbach périclité pour disparaître comme verrerie vers 1850. Grandeur et décadence en un siècle !

### **Que reste-t-il de cette extraordinaire histoire ? Un riche patrimoine.**

Un afflux d'ouvriers avait été nécessaire et pour les loger il fallait construire. Les anciennes maisons de Saint-Quirin sont du 18<sup>ème</sup> siècle et il en est de même des logis et maisons de verriers à Lettenbach et Vasperviller, ainsi que les différentes métairies.

Le patrimoine religieux permet de voir de remarquables édifices avec les « sept roses » : la priorale, la haute chapelle, l'église des verriers à Lettenbach, ND de L'hor à Métairies-Saint-Quirin, de Délivrance à Turquestein, Sainte Claire à Vasperviller et également dans cette paroisse l'église Sainte Thérèse édifiée au 20<sup>ème</sup> siècle.

A Lettenbach, les importants bâtiments bâtis par la famille des Chevandier ont été repris par les Sœurs de la Charité de Strasbourg qui y ont développé la « Maison d'enfants » gérée de nos jours par la Fondation Vincent de Paul.

Il convient pour achever ce survol de mentionner les livres publiés sur toute cette histoire, de rappeler que les Amis du Patrimoine sont là pour garder la mémoire de ces événements, afin de la transmettre aux jeunes générations.

François Clad – Roland Kleine



## HORAIRES DES MESSES EGLISE DE SAINT-QUIRIN

### JUILLET

Dimanche 17 juillet à 10h30

### AOÛT

Dimanche 28 août à 10h30

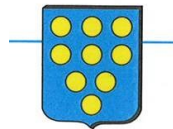
### SEPTEMBRE

Samedi 17 septembre à 18h30

## ETAT CIVIL

**MARIAGE** : **HEIDE Patricia et DROHM Mathias** le 25 juin 2016 domiciliés à Saint-Quirin.

**DECES** : **EICHINGEN veuve GUNTH Lina** le 03 avril domiciliée à Phalsbourg  
**MULLER Camille** le 15 avril domiciliée à la Maison de Retraite  
**HALBEHER Rose** le 16 avril domiciliée à Saint-Quirin  
**WALTER Antoine** le 01 mai domicilié à la Maison de Retraite  
**HABER Paul** le 08 mai domicilié à Saint-Quirin  
**HEITZMANN Jean** le 09 mai domicilié à Saint-Quirin  
**HERIC veuve KELLE Simone** le 17 mai domiciliée à Réchicourt le Château  
**GENDRE Guy** le 23 mai domicilié à la Maison de Retraite  
**PRUNEAU Armand** Doyen de St-Quirin le 01 juin domicilié à la Maison de Retraite



### Mairie de Saint-Quirin/ Lettenbach

170 rue Général de Gaulle  
57560 SAINT-QUIRIN

Téléphone : 03 87 08 60 34

Télécopie : 03 87 08 66 44

Messagerie : [commune-st-quirin-wanadoo.fr](mailto:commune-st-quirin-wanadoo.fr)

Site: [www.saintquirin.fr](http://www.saintquirin.fr)

